

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 92.105

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 17 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1992

10 Décembre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjoint
M. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. LACOTTE par M. MUSSETTI
M. GAVEN par M. CANDAU
M. GAUGUIN par M. LE GUEUT
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI - MOULINEAU - RAULT - Mme BARRAUD-DUCHERON

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 26

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES)

VOTE : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

La Commission Scolaire qui s'est réunie le 05 Décembre 1992 a proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole Jules Ferry Elémentaire (Classe de Neige à LAMOURA)	4 500,00 F
- Ecole La Clairière Elémentaire (Classe de Neige Voyage VAL LOURON)	8 100,00 F
- Lycée Polyvalent Régional (Voyage à VENISE)	5 000,00 F
- C.A.T.E. (Contrat Aménagement du Temps de l'Enfance)	2 500,00 F
=====	
TOTAL.....	20 100,00 F

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU la proposition de la Commission Scolaire,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'Attribuer les subventions suivantes :

- Ecole Jules Ferry Elémentaire	4 500,00 F
- Ecole La Clairière Elémentaire	8 100,00 F
- Lycée Polyvalent Régional	5 000,00 F
- C.A.T.E.	2 500,00 F
=====	
TOTAL.....	20 100,00 F

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 944.9 Article 657 (Crédit réservé 1992 - Oeuvres Sociales Scolaires) du Budget de l'exercice 1992.

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre
Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 23 Décembre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint,

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

H. LE GUEUT